

Conseil spécialisé céréales du 12 juin 2013

POINT 3

a. Bases de financement



Modalités de mise en application des bases de financement

- Applicable au premier du mois
- Réévaluation sur la base des prix moyens observés du 15 au 14 du mois précédent
- Pour le maïs et le riz : le cas échéant, détermination de nouvelles bases aux mois de juillet et août en fonction de l'évolution des cours (selon la méthode de réévaluation)

Les bases de financement « ancienne récolte » à compter du 1^{er} juillet 2013

- pour les **blés, orges, avoine, triticale et seigle** : les **bases de financement du 1^{er} mai** dernier sont toujours valables pour le financement des stocks de l'ancienne récolte.
- pour le **maïs et le riz** : la détermination des bases de financement de la récolte 2012-2013 prend en compte **l'évolution des prix moyens entre les mois de mai et d'avril**.

Base de financement « ancienne récolte » à compter du 1er juillet 2013

En € / tonne	Blé tendre	Blé dur	Orges Avoine Triticale Seigle	Céréales bio
Base de financement « Ancienne récolte » au 1 ^{er} juillet 2013	176,39	190,37	153,30	175% du conventionnel

Premières bases « Nouvelle récolte » :
Observation des prix moyens du 15 avril au 31 mai

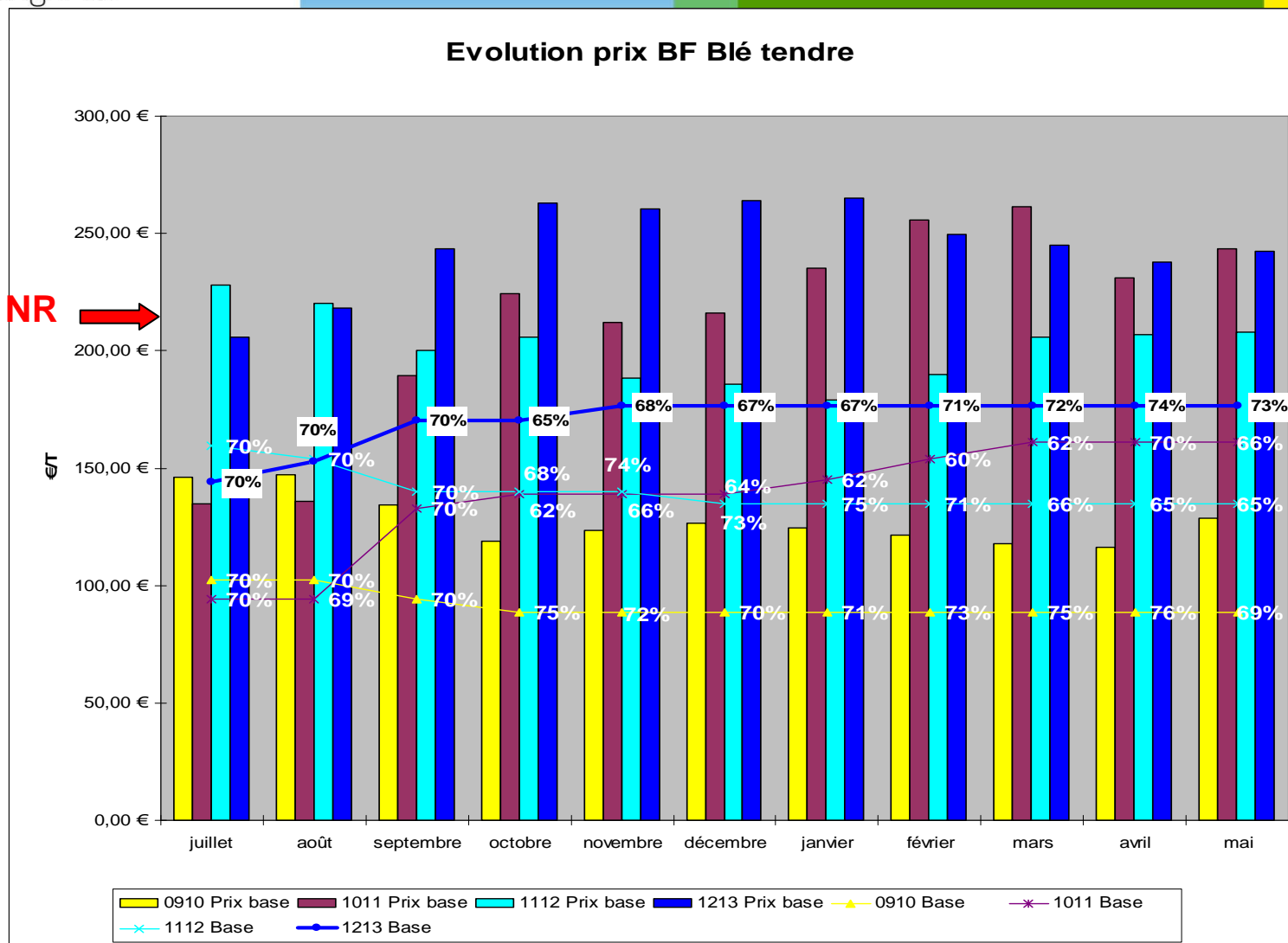
- Pour le blé tendre :
 - 220,67 €/T sur le marché physique et
 - 209,04 €/T sur le MATIF (ech. Nov 2013)
- Pour le blé dur : 262,20 €/T
- Pour les orges, avoine, triticales et seigle : 197,30 €/T

Les bases de financement sont égales à 70% des prix de marché moyens observés.

(prise en compte des prix de la nouvelle récolte à partir du mois de mai)

Premières bases « Nouvelle récolte »

En € / tonne	Blé tendre	Blé dur	Orges Avoine Triticale Seigle	Céréales Bio
Base de financement « Nouvelle récolte » au 1 ^{er} juillet 2013	151,21	183,54	138,11	175% du conventionnel



**FranceAgriMer/
Filières Service Entreprises et Marchés/
Unité Entreprises et Filières**

vous remercie de votre attention.

